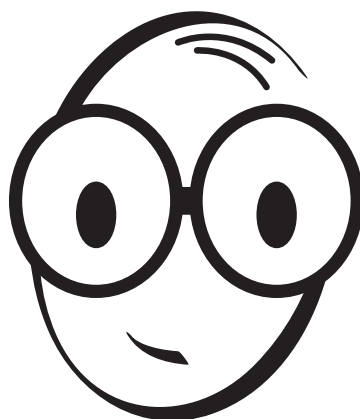


Guide du Parfait Petit Juge



Trampoline, Tumbling & Double-Mini Trampoline

par Gabrielle Gingras
Juge FIG

« Les juges ne devraient pas évaluer la technique, c'est le travail des entraîneurs.
Si ce qu'on voit est parfait alors il ne faudrait pas déduire! »
– Christophe Lambert, FIG-TC 2^e vice-président, expert en tumbling

Pour les trois disciplines, trampoline (TRI), tumbling (TUM) et double-mini trampoline (DMT), les mouvements peuvent être effectués en trois positions distinctes.

Position groupée (tuck) :

- 1 L'angle entre le haut du corps et les cuisses doit être égal ou inférieur à 135°.
- 2 L'angle entre les cuisses et les mollets doit être égal ou inférieur à 135°.

Position carpée (pike)* :

- 1 L'angle entre le haut du corps et les cuisses doit être égal ou inférieur à 135°.
- 2 L'angle entre les cuisses et les mollets doit être supérieur à 135°.

Position tendue (straight) :

- 1 L'angle entre le haut du corps et les cuisses doit être supérieur à 135°.

* La position écart dans les niveaux provinciaux est basée sur les mêmes exigences à l'exception que les jambes doivent être ouvertes à un minimum de 90°.

Pour les trois disciplines (TRI-TUM-DMT), l'évaluation de l'exécution est basée comme suit :

Évaluation de l'exécution : (TRI-DMT)

1	Position des bras :	0.0 - 0.1
2	Position des jambes :	0.0 - 0.2
3	Position du corps :	0.0 - 0.3
4	Perte de hauteur :	0.0 - 0.2
5	Ouverture des saltos :	0.0 - 0.3*
6	Déplacement horizontal :	0.0 - 0.2

Évaluation de l'exécution : (TUM)

1	Position des bras :	0.0 - 0.1
2	Position des jambes :	0.0 - 0.2
3	Position du corps :	0.0 - 0.3
4	Perte de vitesse** :	0.0 - 0.2
5	Ouverture des saltos :	0.0 - 0.2
6	Déviations de l'axe** :	0.0 - 0.1

Rôle du juge arbitre : Le juge arbitre supervise et contrôle toutes les notes, calculs et résultats finaux. Il **intervient** s'il constate une erreur de calcul de note d'exécution, de difficulté ou de synchro.

Rôle du juge de difficulté : Le juge de difficulté doit annoncer **publiquement** s'il y a eu un ou des changements à la routine.

* Selon le Guide to Judging la déduction maximale pour l'ouverture devrait être 0.2, en regardant les dessins on constate que le 0.2 est juste avant 3h00. Le TC demande de continuer à déduire 0.3 s'il n'y a aucune ouverture.

** Ceci n'apparaîtra sûrement pas dans le Guide to Judging, mais c'est une directive du TC pour juger le tumbling.

Pour les trois disciplines (TRI-TUM-DMT), les règles suivantes s'appliquent.



Minimum de difficulté : Un athlète n'ayant pas atteint le minimum de difficulté aura une **déduction de 1.0* par juge d'exécution**. Cette règle s'applique sur les passages complétés seulement.



Feuilles de difficulté : Si la feuille de difficulté n'est pas remise à temps avant la compétition, **0.5 sera enlevé de la note totale de l'athlète**.




* Au Canada, la pénalité pour ne pas avoir atteint le minimum de difficulté en TRI et DMT est de 0.1 par juge d'exécution pour chaque 0.1 sous le minimum de difficulté jusqu'à concurrence de 1.0. Pour le tumbling la pénalité est de 1.0 comme au Québec.

Exigence non complétée: L'athlète auquel il manquera une ou des exigences à sa routine aura une **déduction de 1.0 par juge d'exécution** pour chaque exigence manquante.


* Si la routine est incomplète l'athlète ne sera pas pénalisé pour les exigences manquantes, à moins que le nombre d'exigences manquantes excède le nombre de mouvements manquants (Ex. : 1 mouvement manquant, 2 exigences manquantes = -1.0).

« Crash Rule »: Si l'athlète fait des pas ou essaie vraiment de sauver le mouvement alors **ce n'est pas un « crash »**.
Voici quelques indications additionnelles:

- 1 Est-ce qu'il y a une préparation à l'atterrissage - est-ce qu'on le voit essayer de se relever et/ou ouvrir le mouvement ?
Si c'est le cas, le mouvement sera accordé même s'il tombe immédiatement sans faire de pas.
- 2 Après l'atterrissage sur les pieds, est-ce qu'il tombe immédiatement ou il essaie de se relever ? Est-ce qu'il montre avoir la force dans les jambes et essaie de se relever ?
Par exemple: l'athlète fait son dernier mouvement très bas, il est pratiquement sur les genoux lorsqu'il atterrit et tombe vers l'avant, mais pas tout à fait parce qu'il essaie de mettre une jambe sous lui avant de tomber sur les genoux.
Toutefois, si dans la même phase de préparation d'atterrissage l'athlète s'effondre, le mouvement ne sera pas accordé.

 **Déduction pour le langage:** Un athlète qui, pendant ou après sa routine, blasphème ou manifeste son mécontentement de façon anti-sportive, aura une **déduction de 0.3 par juge d'exécution**.


Parler à l'athlète: Un athlète qui reçoit des instructions du pareur et/ou de l'entraîneur lors de la routine, aura une **déduction de 0.3 par juge d'exécution** pour chaque occurrence.

 **Répétition d'un mouvement sans valeur de difficulté:** Advenant qu'un athlète de niveau provincial répète un mouvement sans valeur de difficulté (saut groupé, carpé, écart et assis), la **déduction sera de 0.2 par juge d'exécution**.

Atterrissage sur un pied ou double contact: Si lors d'un mouvement* l'athlète atterrit sur un pied, il y aura **interruption et le mouvement ne comptera pas**.

* La règle n'est pas applicable sur les mouvement à réception ventrale ou dorsale.


Pour le trampoliner et le tumbling, la règle suivante s'applique.

 **Répétition de l'imposé:** La répétition de la routine imposée* comme routine libre entraînera une **déduction de 1.0 par juge d'exécution****.

* Applicable pour le Provincial A et B au tumbling également.

** Au tumbling provincial, si la routine libre est identique à l'imposée, la difficulté de chaque mouvement sera tout de même comptabilisé, il y aura juste la déduction de 1.0 par juge d'exécution comme pénalité.

Pour le trampoline, les règles suivantes s'appliquent.

- Échauffement spécifique:** L'athlète aura droit à 30 secondes de échauffement sur le trampoline avant de compétitionner en préliminaires (30 sec. pour 2 routines) et en finales (30 sec. pour 1 routine). Advenant que l'athlète dépasse ce temps, **0.3 sera enlevé sur la note totale de sa routine.** Cette déduction sera seulement faite sur la première routine en préliminaires.
- Début d'une routine:** Au signal du juge arbitre, l'athlète a 60 secondes pour faire son premier mouvement. Si l'athlète dépasse le temps alloué, il y aura une **déduction par chaque juge d'exécution.**
- 61-90 secondes: **0.1**
91-120 secondes: **0.2**
121 secondes et plus: **0.3**
- Changement de routine:**
- 1 Un changement au cours de l'imposé au niveau provincial, sera considéré comme une **interruption.** L'athlète sera jugé seulement sur le nombre de mouvements exécutés conformément à l'imposé.
 - 2 Les changements sont permis lors de la routine libre au niveau provincial. Au niveau national, les changements sont permis et lors de la première et deuxième routine libre (préliminaires) ainsi qu'en finale.
- Mouvement additionnel:** Si l'athlète fait plus que 10 mouvements, la **déduction sera de 1.0 par juge d'exécution** et il sera jugé sur les 10 premiers mouvements seulement. **Pas de déduction pour l'instabilité.**
- Saut intermédiaire:** Si l'athlète fait un saut droit au milieu de sa routine, **il n'est pas considéré comme un mouvement et la routine sera interrompue.**
- Mouvement à valeur de difficulté:**
- 1 Lors du premier passage libre, pour les niveaux Open*, Junior* et Senior, deux mouvements doivent être marqués d'un astérisque et leur difficulté respective sera comptée. Pour Open et Junior il est possible d'utiliser un des pré-requis comme mouvement de difficulté.
 - 2 Les deux mouvements** dont la difficulté compte ne peuvent être répétés lors du second passage libre. Si c'est le cas, la difficulté de ce ou ces mouvements ne comptera pas. Pour les finales, ces mouvements peuvent être réutilisés.
-  **Temps de vol (TOF):** Au niveau national le temps de vol (TOF) est ajouté comme bonus, **il doit être inclut dans la note de chaque routine** (préliminaires et finale).



* Cette règle s'applique sur les catégories Open et Junior exclusivement au Canada.

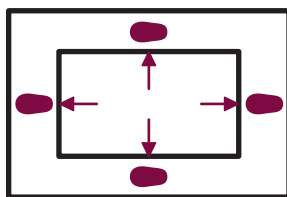
** Advenant que l'athlète a inscrit double back groupé comme 2^e mouvement et qu'il est précédé d'un *; s'il change sa routine et que le 2^e mouvement devient un barani groupé, c'est alors la difficulté de ce mouvement exécuté qui comptera et le barani groupé ne pourra pas être utilisé lors du deuxième passage libre.

- Répétition de mouvement:**
- 1 La répétition d'un mouvement lors de la première routine libre au niveau national entraînera une **déduction de 1.0 par juge d'exécution** pour **chaque** répétition.
 - 2 La répétition d'un mouvement lors d'une routine libre fera en sorte que la **difficulté de ce mouvement ne comptera pas**.

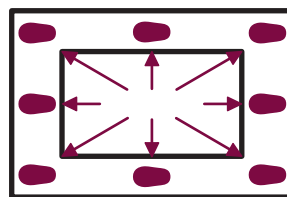
* Pour les Open, Junior et Senior, les deux mouvements dont la difficulté sera comptée lors du premier passage libre ne peuvent être répétés lors du second passage libre, advenant le cas, la difficulté de ce ou ces mouvement ne comptera pas. Pour les finales ces mouvements peuvent être réutilisés.

— Advenant que l'athlète a inscrit double back groupé comme 2^e mouvement et qu'il est précédé d'un * (mouvement dont la difficulté sera comptée). S'il change sa routine et que le 2^e mouvement devient un barani groupé, c'est alors la difficulté de ce mouvement exécuté qui comptera et le barani groupé ne pourra pas être utilisé lors du deuxième passage libre.

Voyagement sur la toile: Déductions faites par les juges d'exécution.



0.1



0.2

À partir de la boîte, sortir à gauche, à droite, devant, derrière, déduction de 0.1. Rester au même endroit à l'extérieur de la boîte, 0.1 à chaque fois. Il n'y a PAS de pénalité pour revenir dans la boîte (zone sécuritaire). 0.2 est pour chaque déplacement de l'extérieur de la boîte vers l'extérieur de la boîte.

Seules les routines complètes auront des déductions pour l'instabilité.

Instabilité:

- 1 Manque de stabilité, ne pas démontrer de contrôle et une position debout pendant 3 secondes: 0.1 - 0.2
- 2 Toucher la toile ou tomber avec n'importe quelle partie du corps autre que les pieds: 0.5
- 3 Toucher ou faire un pas à l'extérieur de la toile: 0.5
- 4 Atterrir ou tomber à l'extérieur de la toile ou de l'aire du trampoline ou faire un salto additionnel*: 1.0
- 5 Réception différente en trampoline synchronisé**: 0.2

Difficulté:

- 1/4 salto (90°): 0.1
- 1/2 vrille (180°): 0.1
- Salto simple complet (360°): 0.5
- Double salto complet (720°): 1.0
- Triple salto complet (1080°): 1.6
- Quadruple salto complet (1440°): 2.2
- Positions carpée et tendue, salto simple sans vrille (360°-630°): 0.1
- Positions carpée et tendue, multiple salto avec ou sans vrille (720° +), par salto: 0.1
(ex.: double salto 0.2, triple salto 0.3)

* Salto additionnel: si l'athlète ne peut arrêter ou contrôler le rebond de la toile et qu'il doit faire un salto/whip.

** Instabilité prise par le juge de synchro.



Bonus niveau provincial:

Les athlètes Provincial C, B, A et Pré-national*, recevront un bonus équivalent à la valeur de DD de leur routine et ce pour la routine libre et la routine finale.

* Pour les prérequis spécifiques Pré-national, veuillez vous référer au document de routines de trampoline provincial.

Symboles fiG :	Groupé (tuck)	o
	Carpé (pike)	<
	Tendu (straight)	/
	Salto sans vrille	- (0 vrille)
	Salto avec vrille	1, 2, 3, 4, ... (nombre de 1/2 vrille)

- Système fiG :**
- 1 Indiquer le nombre de quarts de saltos.
 - 2 Indiquer le nombre de 1/2 vrille.
 - 3 Indiquer la position.

Exemple

Back	4 –	ajouter la position – o , – < , – /
Barani	4 1	
Double Full	4 4	
Plongeon	3 –	
Double Back	8 – –	
Half In Half Out	8 1 1	



Symboles pour mouvements simples :

Ces symboles ne sont pas sanctionnés mais peuvent être utiles pour le jugement des niveaux provinciaux.

Exemple

Assis	a	1/2 vrille assis	1 a
Ventre	v	1/2 vrille ventre	1 v
Dos	do	1/2 vrille dos	1 do
Debout	d	1/2 vrille debout	1 d

QUELQUES VALEURS DE DIFFICULTÉ AU TRAMPOLINE

Mouvement	FIG	o	< /	Mouvement	FIG	o	< /
3/4 salto avant/arrière	3 –	0.3	0.3	Full in full out	8 2 2	1.4	1.6
Salto avant/arrière	4 –	0.5	0.6	Half in half out	8 1 1	1.2	1.4
Barani	4 1	0.6	0.6	Rudi out	8 – 3	1.3	1.5
Cody	5 –	0.6	0.7	Full in half out	8 2 1	1.3	1.5
Barani ball out	5 1	0.7	0.7	Half in rudi out	8 1 3	1.4	1.6
Back Full	4 2	–	0.7	Full in rudi out	8 2 3	1.5	1.7
Rudolf	4 3	–	0.8	Miller	8 2 4	1.6	1.8
1 3/4 salto	7 –	0.8	0.9	Triple salto	12 – – –	1.6	1.9
Double full	4 4	–	0.9	Triffis	12 – – 1	1.7	2.0
Rudi ball out	5 3	–	0.9	Half in half out truffis	12 1 – 1	1.8	2.1
Double salto	8 – –	1.0	1.2	Full in half out truffis	12 2 – 1	1.9	2.2
Barani out	8 – 1	1.1	1.3	Rudi out truffis	12 – – 3	1.9	2.2


Pour le tumbling, les règles suivantes s'appliquent.

Échauffement spécifique : L'athlète aura droit à un ou deux passages (selon la catégorie) de échauffement sur le tumbling avant de compétitionner. Advenant que l'athlète dépasse le nombre de passages alloués, **0.3 sera enlevé sur la note totale de sa routine.** Cette déduction sera seulement faite sur la première routine en préliminaires et/ou finales selon le cas.


Début d'une routine :

- 1 Lorsque le juge arbitre donne le signal à l'athlète, celui-ci a 20 secondes pour effectuer son premier mouvement. Si l'athlète dépasse le temps alloué, il y aura une **déduction de 0.1 par chaque juge d'exécution.**
- 2 Le premier mouvement doit obligatoirement atterrir sur le tumbling bien qu'il puisse être initié sur le « run-up », avec ou sans tremplin. Advenant une infraction à cette règle **le passage se verra accordé la note de 0.0.**
- 3 Une routine n'ayant pas un minimum de 3 mouvements **se verra attribuée la note de 0.0.**

Fin d'une routine :

- 1 Si l'athlète ne termine pas sa routine par un salto il aura une **déduction de 1.0 par juge d'exécution.**
-  2 Pour le Provincial D, si l'athlète ne termine pas sa routine avec un saut droit ou s'il termine un pied après l'autre, il aura une **déduction de 1.0 par juge d'exécution.**
- 3 Pour les niveaux provincial* et national, l'athlète doit initier son dernier mouvement sur le tumbling et le terminer dans l'aire de réception, si tel n'est pas le cas il y aura une **déduction de 0.2 par juge d'exécution**.**
- 4 Dès que l'athlète atterrit sur l'aire de réception la routine est terminée. Un mouvement initié sur l'aire de réception ne sera donc pas jugé, il y aura **interruption.**

 * Dans le reste du Canada, seul le niveau national et le Provincial A doivent terminer dans l'aire de réception. Cette règle sera exclue pour les athlètes du Provincial C et B lors des Championnats de l'Est.

 ** Cette déduction s'ajoute à la l'instabilité. Non applicable dans le cas d'un « punch front ». Non applicable pour les routines du Provincial D qui ne se terminent pas par un salto.

Changement de routine :

- 1 Un changement au cours de l'imposé au niveau provincial*, sera considéré comme une **interruption.** L'athlète sera jugé seulement sur le nombre de mouvements exécutés conformément à l'imposé.
- 2 Les changements sont permis lors des routines libres au niveau provincial. Au niveau national, les changements sont permis lors de toutes les routines en préliminaires et en finales.

 * La première routine libre pour les niveaux Provincial A et B est considérée comme une routine imposée.

- Mouvement additionnel:** Si l'athlète dépasse le nombre de mouvements prévus, la **déduction sera de 1.0 par juge d'exécution** et les mouvements additionnels ne seront pas jugés. **Pas de déduction pour ne pas avoir terminé la routine avec un salto et pas de déduction pour l'instabilité.**
- Pas intermédiaire:** Si l'athlète fait des pas* au milieu de sa routine ou s'arrête, il y aura alors **interruption**. L'athlète sera jugé seulement sur le nombre de mouvements exécutés avant les pas ou l'arrêt.
- Répétition de mouvement:**
- 1 Les rondades, flics et whips peuvent être répétés autant de fois désirées.
 - 2 Pour les niveaux provincial et national lors des préliminaires, aucun salto ne peut être répété dans une même routine ou d'une routine à l'autre à moins d'être précédé d'un mouvement différent. Si tel est le cas la **difficulté de ce mouvement ne comptera pas**.
 - 3 Pour le niveau provincial et national lors des finales, la même règle qu'en préliminaires s'applique, il est toutefois possible de répéter les mêmes routines qu'en préliminaires.
- Changement de position:** Un changement de position à l'intérieur d'un mouvement n'est pas permis. Advenant le cas, la position inférieure sera accordée (1-groupé, 2-carpé, 3-tendu).
- Passage de salto*:** Aucun mouvement ne peut contenir plus de 180° en vrille, si c'est le cas, la difficulté de ce mouvement ne sera pas comptabilisée. Aucun minimum de saltos, si la routine ne se termine pas par un salto il y aura une déduction de 1.0 par juge d'exécution.
- Passage de vrille*:** Un minimum de 2 saltos avec au moins 360° en vrille, chaque salto manquant entraînera une **déduction de 1.0 par juge d'exécution**. Si la routine ne se termine pas par un salto, il y aura une **déduction de 1.0 par juge d'exécution** et si ce salto est sans vrille, **la difficulté de ce mouvement ne comptera pas**. Toutefois, si les deux saltos avec vrille sont exécutés plus tôt dans le passage (deux full tempos précédés d'éléments différents) alors **seule la DD sera enlevée**, pas de 1.0 pour pré-requis manquant.
- Passage en finale*:** Aucun minimum de saltos, si la routine ne se termine pas par un salto il y aura une déduction de 1.0 par juge d'exécution.



* Pour les prérequis spécifiques de chaque catégorie, veuillez vous référer au document de routines de tumbling national.

- Whip:** Tout salto arrière simple, sans vrille, dans toutes les positions, exécuté plus bas que la hauteur des épaules sera considéré comme un whip.
- Mouvement sans rotation:** L'exécution d'un mouvement sans rotation en salto entraînera l'interruption de la routine, ce mouvement ne sera pas compté.
- Ouvertures de saltos:** Il faut s'attendre à une ouverture, comme au trampoline, dans les saltos simples et doubles sans vrille carpés et groupés. Ne recherchez pas une ouverture dans un triple salto, s'il y a une préparation à l'atterrissage alors aucune déduction pour l'ouverture d'un triple salto. On doit s'attendre à voir une ouverture lors de doubles saltos carpés ou groupés avec vrille dans une phase (full in back out, back in full out). Pour ce qui est des doubles saltos avec vrille dans chaque phase, aucune déduction s'il y a une préparation à l'atterrissage. Dans les mouvements où les ouvertures sont requises, elles devraient se faire même si le mouvement est au milieu du passage.

Seules les routines complètes auront des déductions pour l'instabilité.

- Instabilité:**
- | | | |
|-----------------------------------|--|-----------|
| 1* | Manque de stabilité, ne pas démontrer de contrôle et une position debout pendant 3 secondes: | 0.1 - 0.3 |
| 2 | Après la réception, toucher la piste ou la zone/aire de réception avec une ou deux mains: | 0.5 |
| 3 | Après la réception, tomber sur les genoux, mains et genoux, assis, sur le ventre ou sur le dos sur la piste ou dans la zone/aire de réception: | 1.0 |
| 4 | L'assistance d'un pareur après la réception: | 1.0 |
| 5 | Après la réception sur la piste ou sur l'aire de réception, sortir ou toucher l'extérieur de la piste ou de l'aire de réception ou toucher le sol avec n'importe quelle partie du corps: | 1.0 |
| Déductions additionnelles: | 6 Réceptionner à l'extérieur des lignes de la piste ou de la zone de réception: | 0.5 |
| | 7 Après la réception, sortir de la zone de réception vers l'aire de réception ou la piste: | 0.1 |
| | 8 Ne pas atterrir dans l'aire de réception: | 0.2 |
- L'instabilité (1 à 8) ne peut dépasser 1.0

*Clarification et exemples: Voir page 11 du double-mini trampoline.

- Bonus niveau provincial:**
- 1 Les athlètes Provincial D, C, B, A et Pré-national, auront un bonus de 0.3 pour chaque whip exécuté lors de leur routine libre et finale.
 - 2 Les athlètes Provincial A* qui exécutent un back full tempo dans leur routine libre ou finale auront un bonus de 0.7. Ils auront un bonus de 1.0 si ils font un double salto dans leur routine finale.



* Pour les prérequis spécifiques Provincial A, veuillez vous référer au document de routines de tumbling provincial.

Difficulté de base :	Rondade, flic, saut de main :	0.2
	Whip :	0.3
	Salto simple (360°) :	0.5
	Positions carpée et tendue, salto simple (360°) sans vrille :	0.1

Difficulté des vrilles simples et doubles saltos : (En DD, 1/2 vrille doit être complétée pour compter)	Chaque 1/2 vrille (180°-360°) :	0.1
	Chaque 1/2 vrille excédant 1 vrille (540°-720°) :	0.2
	Chaque 1/2 vrille excédant 2 vrilles (900°-1080°) :	0.3
	Chaque 1/2 vrille excédant 3 vrilles (1260° et +) :	0.4

Difficulté des vrilles triples saltos :	Chaque 1/2 vrille (180°-360°) :	0.3
	Chaque 1/2 vrille excédant 1 vrille (540° et +) :	0.4

Bonus de position pour les saltos multiples :	Double salto carpé (720°) :	0.1
	Double salto tendu (720°) :	0.2
	Triple salto carpé (1080°) :	0.2
	Triple salto tendu (1080°) :	0.4

- Saltos multiples :**
- 1 Pour les doubles saltos (720°), le total des saltos, des vrilles et des bonus de position sera **multiplié par 2**.
 - 2 Pour les triples saltos (1080°), le total des saltos, des vrilles et des bonus de position sera **multiplié par 3**.

Symboles FIG :	Rondade	(Barani	.1
	Flic	f	Double full	4.
	Whip	^	Full in tuck	2 – o
	Salto groupé	– o	Full out pike	– 2 <
	Double carpé	-- <	Miller straight	3 3 /

QUELQUES VALEURS DE DIFFICULTÉ AU TUMBLING

Mouvement	FIG	o	< /	Mouvement	FIG	o	< /
Rondade	(0.2		Double salto	--	2.0	2.2 2.4
Flic	f	0.2		Half out	- 1	2.2	2.4 2.6
Whip	^	0.3		Full in back out	2 –	2.4	2.6 2.8
Salto arrière	–	0.5	0.6	Back in full out	- 2	2.4	2.6 2.8
Salto avant	.-	0.5	0.6	Full in full out	2 2	3.2	– 3.6
Barani	.1	0.6	0.6	Miller	2 4	4.4	– 4.8
Back Full	2.	–	0.7	Triple salto	---	4.5	5.1 5.7
Double Full	4.	–	1.1	Half in triple salto	1 --	5.4	6.0 –
Triple Full	6.	–	1.7	Full in triple salto	2 --	6.3	6.9 –
Quadruple Full	8.	–	2.5	Quadruple salto	----	8.0	– –

Pour le double-mini trampoline, les règles suivantes s'appliquent.

Échauffement spécifique : L'athlète aura droit à 2 passages de échauffement sur le double-mini avant de compétitionner en préliminaires ainsi que 2 passages avant les finales. Advenant que l'athlète dépasse le nombre de passages alloués, **0.3 sera enlevé sur la note totale de sa routine**. Cette déduction sera seulement faite sur la première routine en préliminaires et/ou finales selon le cas.

Début d'une routine : Lorsque le juge arbitre donne le signal à l'athlète, celui-ci a 20 secondes pour effectuer son premier mouvement. Si l'athlète dépasse le temps alloué, il y aura une **déduction de 0.1 par chaque juge d'exécution**.

Les zones : Les mouvements doivent être faits de la manière suivante, si ce n'est pas le cas, il y aura **interruption**. Le mount est la zone devant la zone spotter/dismount, incluant la zone de pénalité. Le spotter/dismount est la zone de la toile derrière la zone mount, incluant la zone de pénalité.

- 1 Si un mouvement débute sur le mount il doit se terminer sur le spotter/dismount pour enchaîner un mouvement qui débute sur le spotter/dismount et atterrit dans l'aire de réception.
- 2 Si un mouvement débute sur le spotter/dismount il doit se terminer sur le spotter/dismount pour enchaîner un mouvement qui débute sur le spotter/dismount et atterrit dans l'aire de réception.

Zone de pénalité : Si l'athlète touche ou atterrit les deux pieds complètement dans la zone rouge centrale du double-mini, il y aura une **déduction de 0.3 à chaque fois**. Il est toutefois permis de toucher à la zone de pénalité lors du départ du « mount », que ce soit un saut droit ou un mouvement.

Contacts avec la toile : L'athlète peut faire un minimum de 2 contacts et un maximum de 3 contacts avec la toile, sinon **la routine sera interrompue**.

Changement de routine : Les changements sont permis **sans aucune déduction**.

Saut intermédiaire : Si l'athlète fait un saut droit sur le spotter ou le dismount **la routine sera interrompue**.

Répétition de mouvement : L'athlète ne peut répéter le même mouvement lors de ses 4 routines (2 préliminaires et 2 finales) à moins que ce mouvement soit exécuté dans une autre zone. Advenant une répétition, la **difficulté de ce mouvement ne comptera pas**.

Calcul de la note :

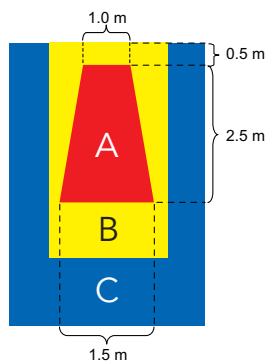
- 1 Une routine complète (2 mouvements), se verra attribué un **bonus de 8 points pour un total sur 10**.
- 2 Une routine incomplète ou interrompue (1 mouvement), se verra attribuer un **bonus de 6 points pour un total sur 7**.

Seules les routines complètes auront des déductions pour l'instabilité.

Instabilité :

- 1 Manque de stabilité, ne pas démontrer de contrôle et une position debout pendant 3 secondes: 0.1 - 0.3
- 2 Après la réception, toucher au double-mini ou à la zone/aire de réception avec une ou deux mains: 0.5
- 3 Après la réception, tomber sur les genoux, mains et genoux, assis, sur le ventre ou sur le dos sur la piste ou dans la zone/aire de réception: 1.0
- 4 L'assistance d'un pareur après la réception: 1.0
- 5 Après la réception sur l'aire de réception, sortir ou toucher l'extérieur de l'aire de réception, toucher le sol avec n'importe quelle partie du corps ou tomber sur le double-mini: 1.0

Déductions additionnelles:



- 6 Atterrir dans la zone B: 0.3
- 7 Atterrir dans la zone C: 0.5
- 8* Après la réception, aller de A à B/C ou de B à C: 0.1
- 9 Toucher la zone de pénalité (chaque fois): 0.3
- 10 Toucher à autre chose que la toile durant la routine: 0.1

L'instabilité (1 à 8) ne peut dépasser 1.0

* Aucune déduction pour faire un pas vers une zone sécuritaire (de C à B/A ou de B à A).

 Les dimensions des zones (graphique de gauche) sont propres au Canada.


*Clarification 0.1 - 0.3:

Si l'athlète atterrit complètement stable, il n'est pas obligé de rester immobile pendant 3 secondes. S'il reste immobile pendant 3 secondes, il devrait se mettre droit immédiatement après l'atterrissage, PAS rester assis comme sur un bol de toilette invisible, si c'est le cas, déduction de 0.1.

- 0.1 1 mouvement de pied peu importe la grandeur (glisser, pas, saut).
Atterrissage sans bouger les pieds, instable du torse et/ou bras.
- 0.2 2 mouvements de pied peu importe la grandeur (glisser, pas, saut).
1 mouvement de pied et instable du torse et/ou bras.
- 0.3 3 mouvements de pied peu importe la grandeur (glisser, pas, saut).
2 mouvements de pied et instable du torse et/ou bras.
2 mouvements de pied veut dire un pas et un glissement, un saut puis un pas, un grand pas et un petit pas, deux petits pas, etc. Même logique pour 3 mouvements de pied.

Exemples:

- 1 Si l'athlète fait un grand pas vers l'arrière et reste stable (pas de mouvement de bras) puis replace le pied arrière près du pied avant pour saluer, 0.1 puisqu'il bouge le même pied.
- 2 Si l'athlète fait un grand pas vers l'arrière et reste stable (pas de mouvement de bras) puis ramène le pied avant près du pied arrière pour saluer, 0.2 puisqu'il bouge les deux pieds.
- 3 Si l'athlète fait un pas vers l'arrière et fait un pivot pour saluer avant de ramener les pieds ensemble, 0.2 (pensez au salut en gymnastique artistique).

Difficulté de base :	Salto simple (360°) :	0.5
	1/2 vrille (180°) dans un salto :	0.2
	 1/2 vrille (180°) sans salto :	0.1
	Positions carpée et tendue, salto simple (360°) sans vrille :	0.1

Difficulté des vrilles pour les saltos <u>simples</u> : (En DD, 1/2 vrille doit être complétée pour compter)	Chaque 1/2 vrille (180°-360°):	0.2
	Chaque 1/2 vrille excédant 1 vrille (540°-720°):	0.3
	Chaque 1/2 vrille excédant 2 vrilles (900°-1080°):	0.4
	Chaque 1/2 vrille excédant 3 vrilles (1260°-1440°):	0.5
	Chaque 1/2 vrille excédant 4 vrilles (1620° et +):	0.6

Bonus* de position pour les saltos multiples :	Double salto carpé (720°):	0.4
	Double salto tendu (720°):	0.8
	Triple salto carpé (1080°):	0.8
	Triple salto tendu (1080°):	1.6

* Le bonus pour position carpée ou tendue est ajouté à la fin (ex.: après la multiplication pour les saltos multiples).

- Salto multiples :**
- 1 Pour les doubles saltos (720°), le total des saltos et des vrilles sera **multiplié par 2**.
 - 2 Pour les triples saltos (1080°), le total des saltos et des vrilles sera **multiplié par 3**.

Système fiG : Les symboles fiG et le système fiG sont les mêmes que pour le trampoline.

QUELQUES VALEURS DE DIFFICULTÉ AU DOUBLE-MINI TRAMPOLINE

Mouvement	FIG	o	<	/	Mouvement	FIG	o	<	/
Salto avant/arrière	4 –	0.5	0.6	0.6	Half in rudi out	8 1 3	3.6	4.0	4.4
Barani	4 1	0.7	0.7	0.7	Full in back out	8 2 –	2.8	3.2	3.6
Back Full	4 2	–	–	0.9	Back in full out	8 – 2	2.8	3.2	3.6
Rudolf	4 3	–	–	1.2	Full in half out	8 2 1	3.2	3.6	4.0
Double full	4 4	–	–	1.5	Full in rudy out	8 2 3	4.0	4.4	4.8
Randolph	4 5	–	–	1.9	Full in full out	8 2 2	3.6	–	4.4
Triple full	4 6	–	–	2.3	Miller	8 2 4	4.4	–	5.2
Double salto	8 – –	2.0	2.4	2.8	Miller Plus	8 4 4	5.2	–	6.0
Barani out	8 – 1	2.4	2.8	3.2	Triple salto	12 – – –	4.5	5.3	6.1
Rudi out	8 – 3	3.2	3.6	4.0	Triffis	12 – – 1	5.1	5.9	–
Half in half out	8 1 1	2.8	3.2	3.6	Full in triple salto	12 2 – –	5.7	6.5	–

En général, si deux mouvements ont le même nombre de vrilles, pour éviter d'avoir une répétition, les vrilles doivent être faites dans différentes phases du mouvement et il doit y avoir une pause évidente entre elles. C'est plus probable qu'il y ait répétition dans un salto multiple avec vrille en position tendue puisque les vrilles sont habituellement faites « globalement ».

Puisque qu'il est plus difficile en position tendue de faire une pause évidente entre les vrilles, nous suggérons d'utiliser qu'un seul Miller tendu dans leur routine.

8 33/ 842/ 824/ devrait être considéré comme le même mouvement !!! Ce qu'il veut dire qu'ils ne peuvent être répétés puisqu'il est pratiquement impossible de faire une pause pour différencier les vrilles dans chaque phase.















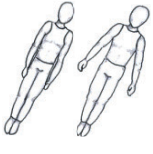



Ceci veut aussi dans une paire de synchro, un peu faire 42/ et l'autre 24/ et ce serait ok...























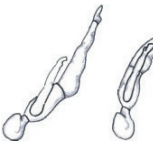
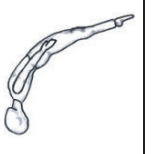
En position carpée ou groupée il est plus facile et habituellement important techniquement, d'avoir une pause entre chaque phase de vrille (half half out pike, full in half out tuck, etc.).



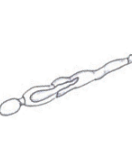


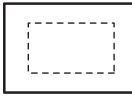
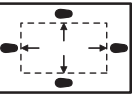
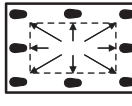
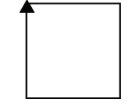
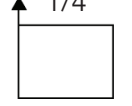
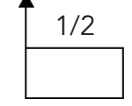
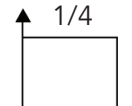
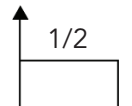

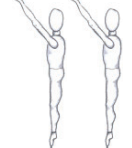
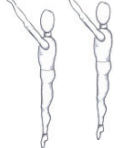
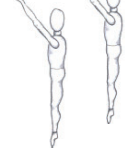
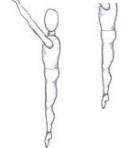
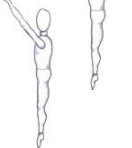
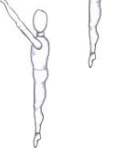
Il est primordial qu'un athlète qui fait un multiple salto avec vrille tendu sera capable de démontrer une bonne position tendue. Nous savons qu'habituellement lors d'un salto multiple avant tendu le départ sera légèrement carpé. Il est donc important que l'athlète prenne la position tendue le plus rapidement possible pour que le mouvement ne soit pas considéré carpé. Ceci pourrait causer une répétition si un mouvement similaire carpé a déjà été exécuté dans la routine (ex. : 8 23/ vs 8 -5<).

On recherche toujours la position pendant ce qui est habituellement la phase du milieu* du mouvement. À vitesse réelle, il est probablement impossible de voir le carpé au début d'un salto multiple avant tendu et ce dans le cas où l'athlète atteindra la position tendue avant l'ouverture du mouvement.

* Il y a eu discussion pour utiliser 135° comme référence pour voir si l'athlète est en position carpée lors du début du mouvement, toutefois, il n'y pas eu de directive officielle. Soyez avertis que ceci pourra devenir officiel dans un avenir rapproché puisque le TC est à la recherche d'une solution pour éviter la confusion dans les positions de mouvement exécuté par les athlètes.

DÉDUCTIONS	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5
JAMBES						
Flexion des jambes						
Position des jambes (1)						
Position des jambes (2)						
PIEDS						
Pointe des pieds et des orteilles						
BRAS						
Flexion des bras						
Position des bras						
TÊTE						
Position de la tête						

DÉDUCTIONS	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5
POSITION GROUPÉ						
Angle tronc/cuisses Éléments/phases sans rotation vrille						
Multiple salto avec vrilles dans au moins deux phases (puck)						
Écart des genoux						
Position des bras et des mains						
POSITION CARPÉ						
Angle tronc/cuisses Éléments/phases sans rotation vrille						
Multiple salto avec vrilles dans au moins deux phases						
Position des mains						
Saut écart						
POSITION TENDUE						
Flexion du corps Salto avec ou sans vrille						

DÉDUCTIONS	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5
OUVERTURES						
Ouverture des salto				pas d'ouverture		
RÉCEPTIONS						
Flexion des jambes						
DÉPLACEMENTS						
Déplacements sur la toile						
PERTE DE HAUTEUR						
Envol à partir des pieds						
Envol à partir du ventre, dos et position assise						
SYNCHRONISATION						
Différence de réceptions entre les deux gymnastes						

Préliminaires en trampoline individuel, tumbling et double-mini trampoline :

1. L'athlète ayant la note la plus élevée dans la 2^e routine.
2. Le total des notes d'exécution comptabilisées (3) dans la 2^e routine (plus haute note d'exécution de la 2^e routine).
3. Le total de toutes les notes d'exécution (5) dans la 2^e routine, sans éliminer la plus haute et la plus basse.
4. Le total des 4 plus hautes notes d'exécution dans la 2^e routine.
5. Le total des 3 plus hautes notes d'exécution dans la 2^e routine et ainsi de suite.

Préliminaires trampoline synchronisé :

1. La paire ayant la plus haute note totale dans la 2^e routine.
2. La paire ayant la plus haute note de synchro dans la 2^e routine.
3. La paire ayant le total le plus haut en additionnant les notes de synchro de la 1^{re} et la 2^e routine.

Finales en trampoline individuel :

1. Le total des notes d'exécution comptabilisées (3) dans la routine finale (plus haute note d'exécution de la routine finale).
2. Le total de toutes les notes d'exécution (5) dans la routine finale, sans éliminer la plus haute et la plus basse.
3. Le total des 4 plus hautes notes d'exécution dans la routine finale.
4. Le total des 3 plus hautes notes d'exécution dans la routine finale et ainsi de suite.

Finales en tumbling et double-mini :

1. L'athlète ayant la note la plus élevée dans la 2^e routine finale.
2. Le total des notes d'exécution comptabilisées (3) dans la 2^e routine finale (plus haute note d'exécution de la 2^e routine finale).
3. Le total de toutes les notes d'exécution (5) dans la 2^e routine finale, sans éliminer la plus haute et la plus basse.
4. Le total des 4 plus hautes notes d'exécution dans la 2^e routine finale.
5. Le total des 3 plus hautes notes d'exécution dans la 2^e routine finale et ainsi de suite.

Finales en trampoline synchronisé :

1. La paire ayant la plus haute note de synchro dans la routine finale.
2. La paire ayant la plus haute note totale en préliminaires.

Compétition d'équipe en trampoline, tumbling et double-mini trampoline :

La note finale de l'équipe sera le total des 3 plus hautes notes obtenues par les membres de l'équipe dans la 1^{re} routine ainsi que les 3 plus hautes notes de la 2^e routine.

1. L'équipe ayant le plus haut total des 3 plus hautes notes dans la 2^e routine.
2. L'équipe ayant le plus haut total des 2 plus hautes notes dans la 2^e routine.
3. L'équipe ayant la meilleure note totale d'une des 2^e routine.

IMPORTANT LORSQUE VOUS ÊTES JUGE ARBITRE...

- S'assurez que la position de la table des juges est adéquate.
- S'assurez que l'équipement est en règle (aire de réception, lignes au tumbling) et sécuritaire.
- S'assurer qu'il y a une caméra fonctionnelle et que l'angle est adéquat.
- Revoir le processus d'entrée de notes avec les bénévoles à la compilation (bonus, TOF, synchro, etc.).
- Revoir les règles spécifiques des catégories à juger avec le juge de difficulté.
- S'assurer que tous les juges sont sur le panel et superviser la pratique de jugement.
- Superviser les échauffements (pas de bijoux, habillement adéquat, etc.).
- S'assurer que les athlètes ne dépassent pas le temps d'échauffement alloué.
- Vérifier les feuilles de résultats (entrée de note, min. et max. DD, bonus, TOF, bris d'égalité, etc.).

IMPORTANT LORSQUE VOUS ÊTES JUGE DE DIFFICULTÉ...

- S'assurer qu'il ne manque pas de feuilles de difficulté et qu'elles sont en ordre.
- Vérifier la difficulté des mouvements individuels ainsi que le total, mettre vos initiales.
- S'assurer que les pré-requis de chaque catégorie sont remplis.
- Faire une feuille supplémentaire lorsqu'il y a un bonus.
- Indiquer les changements sur la feuille de difficulté.
- S'assurer qu'il n'y a pas répétition de l'imposée ou à l'intérieur d'une même routine.
- S'assurer que les positions sont indiquées lorsqu'il y a des mouvements libres dans les imposées au trampoline provincial.
- S'assurer que deux mouvements ont une valeur de difficulté pour l'imposé au trampoline national.
- Inscrire chaque routine exécutée dans le bon ordre sur la feuille de difficulté au double-mini.

NOTE: En cas d'erreurs ou d'oublis sur les feuilles de difficulté, svp prenez le temps d'aller expliquer le problème à l'entraîneur et/ou l'athlète.